

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 08 DECEMBRE 2020

Etaient Présents 61 titulaires, 0 suppléants, 9 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Jean-Jacques BORDENAVE, Fabienne TOUVARD, Ophélie ESCOT, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Michel CONTOU-CARRÈRE, Claude LACOUR, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Laurent KELLER, Claude BERNIARD, Michèle CAZADOUMECQ, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANÉ, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Jean-Maurice CABANNES, Jean CONTOU CARRERE, Laurence DUPRIEZ, Philippe GARROTE, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Stéphane LARTIGUE, Chantal LECOMTE, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Bruno JUNGALAS, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE, Christophe GUERY

Suppléants : Aucun

Pouvoirs : David MIRANDE à Claude LACOUR, Marie-Pierre CASTAINGS à Pierre CASABONNE, Françoise ASSAD à Jean-Jacques BORDENAVE, Jean-Claude COUSTET à Jacques MARQUEZE, Jean-Michel IDOPE à Anne BARBET, Cédric PUCHEU à Lydie ALTHAPÉ, Emmanuelle GRACIA à Anne SAOUTER, Patrick MAILLET à Stéphane LARTIGUE, Jean-Luc MARLE à André LABARTHE

Absents : Alain CAMSUSOU, Patrick MAUNAS, Gérard LEPRETRE, Nathalie PASTOR

RAPPORT N° 201208-13-SPV-

MODALITÉS FINANCIÈRES DE CRÉATION D'ÉQUIPEMENT CULTUREL

Mme CABON expose :

Vu la délibération du conseil communautaire n° 16-190710-SPV en date du 10 juillet 2019,

Vu la délibération du conseil communautaire n°18-201013-SPV en date du 13 octobre 2020,

Vu la création de l'Établissement Public Administratif « Espace Jéliote »,

La Communauté de Communes du Haut-Béarn s'engage dans la réalisation d'un équipement culturel pour la mise en œuvre du projet artistique et culturel labellisé de spectacle vivant.

Ce programme immobilier constitue un outil supplémentaire à l'appui de la qualité des actions de soutien à la création artistique et à la médiation artistique et culturelle qui seront proposées par l'établissement public administratif « Espace Jéliote ».

Le programme architectural est en cours de finalisation. Compte tenu du calendrier posé par l'État pour la réalisation de cet investissement, les procédures seront lancées dès le 1^{er} trimestre 2021 (avant le vote du Budget Primitif 2021).

Dès lors, il s'agit de valider une enveloppe budgétaire permettant de lancer la phase opérationnelle du projet dans le respect de l'enveloppe d'autofinancement telle qu'indiquée ci-après.

Voici précisés les éléments budgétaires :

Dépenses	Montant TTC	Recettes	Montant
Atelier de création	276 000 €	DRAC	40 000 €
Espace d'accueil et de médiation	122 400 €	Plan de relance	100 000 €
Hébergement des artistes	97 200 €	C Régional	82 600 €
		CD 64	99 715 €
		CCHB	105 536 €(*)
		FCTVA	67 749 €
Total TTC	495 600 €	Total	495 600 €

(*) La part d'autofinancement de la CCHB correspond au versement d'une subvention d'investissement du budget annexe service culturel au budget général de la CCHB.

En effet, compte-tenu des disponibilités budgétaires du budget annexe et de l'équilibre financier de cette opération, il est proposé de procéder au versement d'une subvention d'un montant de 106 000 € du budget annexe service culturel au budget principal de la CCHB.

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **VALIDE** l'attribution de subvention d'investissement 2020 du budget annexe service culturel au budget principal de la CCHB,
- **APPROUVE** le plan de financement présenté,
- **AUTORISE** le Président à effectuer les démarches officielles de sollicitation de financements et à signer tout acte en lien avec cette décision, dont les marchés publics,
- **ADOPTE** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 08 décembre 2020

Suit la signature

Le Président

Signé BU

Bernard UTHURRY